

JETONS MOINS ET TRIONS MIEUX

A compter du 1er février 2022, les ordures ménagères des communes d'Ardenne Métropole seront collectées tous les 15 jours à l'exception des hypercentres de Charleville-Mézières et Sedan, et des zones d'habitat collectif.

Les raisons de ce changement ?

- **Pratique : adapter le service de collecte en porte-à-porte à l'utilisation réelle**

Ces changements sont destinés à prendre en compte les évolutions de nos comportements en matière de déchets ménagers. Une étude réalisée sur notre territoire a démontré que dans les communes rurales le bac à ordures ménagères était sorti en moyenne 2 fois par mois et que le taux de remplissage était de X % pour ceux qui le sortent plus régulièrement.

Votre contribution au geste de tri permet aussi cette réduction de fréquence, qui diminuera les coûts de collecte et de traitement des déchets. L'objectif est de maîtriser les dépenses tout en garantissant à chacun un service de qualité adapté.

- **Économique : maîtriser les coûts de gestion des déchets**

Au niveau économique, ce changement permettra de diminuer les coûts de collecte et de maîtriser les coûts de gestion des déchets, dus à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) décidée et perçue par l'Etat. Si nous ne changeons pas nos comportements, cela se traduira par une augmentation de 20 % de notre taxe d'élimination des ordures ménagères (TEOMI), appliquée sur l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles.

- **Écologique : réduire les déplacements des camions de collecte**

Le transport des déchets entraîne des rejets de gaz à effet de serre. Ainsi, le changement de fréquence de collecte avec un passage tous les quinze jours contribue à réduire la pollution de notre environnement naturel.

Afin d'éviter tout désagrément lié à la conservation des déchets, nous vous rappelons qu'Ardenne Métropole met gratuitement des composteurs à votre disposition pour les déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, marcs et filtres à café, ...)

De plus, « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! » Au-delà de l'importance du geste de tri, il est possible de limiter sa production de déchets par des gestes simples que vous pouvez retrouver sur notre site internet : ce sont autant de déchets qui ne seront pas enfouis.

Besoin d'informations complémentaires ? Contactez le 0800 29 83 55 ou prevention-dechets@ardenne-metropole.fr. Une réponse vous sera apportée sous 24 h